

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 039-243900420-20250403-2025_30-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 03 avril 2025

Date de convocation
21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, jeudi 03 avril à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Ecleux au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie
dotée de la seule autonomie financière chargée de l'Office du
tourisme intercommunal du Val d'Amour**
N°30/2025

Nombre de membres

40

Présents

32

Représentés

2

Excusés

8

Votants

34

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Valot, Giancattarino, Hählen, Falcinella-Gillard,
Alixant, Pate, Mourot, Junod.

Messieurs Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Rougeaux, Ramaux, Chevanne,
Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Fraichard, Bouton, Della Santa, Vuillet, Brugnot,
Schouwey, Bigueur, Besia, Joffre.

Excusés Mmes Masuyer, Faivre, MM. Dejeux, Truchot (procuration à Mme Sermier),
Baton, Rochet (procuration à M. Rougeaux), Théry, Coutrot.

Absents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.
2222-1 et suivants et R. 2221-3 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Val d'Amour et sa
compétence Promotion du tourisme dont création d'office de tourisme,

Vu la délibération n°17/2025 du 10 février 2025, par laquelle le Conseil
communautaire a validé le projet de création d'un office de tourisme,

Vu la délibération n°29/2025 du 03 avril 2025, par laquelle le Conseil
communautaire a décidé de créer une régie avec la seule autonomie financière, a
adopté ses statuts et a fixé la composition du Conseil d'exploitation à 16 membres
avec 9 conseillers communautaires titulaires, représentants la collectivité et 7
représentants des acteurs socio-professionnels du territoire,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de
nommer les membres du Conseil d'exploitation comme suit :

Représentants de la Communauté de communes :

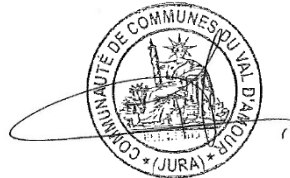
- Jean-Marie Truchot, élu communautaire titulaire pour la commune de Cramans ;
- Sandra Hählen, élue communautaire titulaire pour la commune de Mouchard ;
- Bruno Della Santa, élu communautaire titulaire pour la commune de Port-Lesney ;
- Alain Bigueur, élu communautaire titulaire pour la commune de La Vieille-Loye ;
- Joëlle Alixant, élue communautaire titulaire pour la commune de Pagnoz ;
- Gérard Poulin, élu communautaire titulaire pour la commune de Chatelay ;
- Claude Masuyer, élue communautaire titulaire pour la commune de Grange-de-Vaivre ;
- Frédéric Bouton, élu communautaire titulaire pour la commune d'Ounans ;
- Paulette Giancatarino, élue communautaire titulaire pour la commune de Mont-sous-Vaudrey ,

Représentants des socio-professionnels du tourisme du territoire :

- Fernando Rucco, hébergeur, gérant de 2 campings sur le territoire ;
- Denise Dole, hébergeur, propriétaire d'un gîte à Mouchard ;
- Alix Pouillard, prestataire d'activité nautique (location de canoés) à Ounans ;
- Emmanuel Ogier, agriculteur ;
- Antoine Hordé, viticulteur ;
- Elisabeth Alixant, présidente de l'association « Les Amis de Vulgrenant » ;
- Patrice Cordier, président de l'association « Les Villages de la Forêt de Chaux ».

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Valot
Secrétaire de séance

